

Consultations publiques sur le site patrimonial de Sillery

Mémoire présentant une synthèse aux audiences publiques mars-avril 2013

par le Chef intérimaire du PVQ, M. Jean Cloutier

Je me présente ici à titre de Chef du Parti vert puisque je pourrai le faire jusqu'au 21 septembre 2013, mais je suis venu aussi comme ancien guide historique et touristique de la Ville de Québec, ayant enseigné comme chargé de cours à l'École de guide du Collège de Mérici de Sillery de même qu'à titre d'animateur de la seule émission de radio traitant de simplicité volontaire les mercredis matins sur les ondes de CKRL-MF et comme ancien vice-président de Accès Saint-Laurent Beauport(ASLB). Pour ce dernier organisme, j'ai présenté un mémoire à la Commission de la capitale nationale (CCNQ) du Québec lors de la présentation du projet de construction de la promenade Champlain. J'y avais suggéré un quai d'observation du plus beau spectacle de son et lumière gratuit au monde, soit l'observation de glaciels, tel que suggéré par Louis-Edmond Hamelin dans un de mes films documentaires sur la nordicité. Merci à la CCNQ de l'avoir si bien réalisé...

Aujourd'hui, j'aimerais que la Conseil du patrimoine culturel se souvienne du mode de vie de notre patrimoine vivant. Un mode de vie simplicitaire -si exemplaire- et actuellement en voie de disparation. Rappelons-nous ensemble le mode de vie des communautés religieuses en prenant l'exemple des Sœurs Sainte-Jeanne-D'Arc. Nous proposons d'aménager un sentier linéaire et un belvédère sur l'ensemble conventuel des Sœurs de Sainte-Jeanne-D'Arc, un aménagement culturel de notre patrimoine encore vivant que nous avons le devoir de rénover étant donné l'importance de ce souvenir et la fierté de leur façon de vivre selon la simplicité volontaire qui nous inspire. Nous devons les filmer pendant qu'elles exercent encore leurs métiers artisanaux et, advenant leur départ de leur lieu de fondation, en les remplaçant par des utilisateurs prônant le même mode de vie en communauté, en cohabitation ou en maison commune.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Il soutient le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois. Le Parti vert du Québec soutiendra le gouvernement actuel dans ses efforts de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel et vivant à certaines conditions que nous exprimons dans notre dernière plateforme électorale.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont étroitement liés aux transports. En effet, les choix en matière de transport déterminent la structure et le développement des infrastructures de telle ou telle région au Québec, comme ont pu l'être le fleuve Saint-Laurent au début de la colonisation au temps du régime seigneurial en Nouvelle-France et, plus récemment, le long du chemin de fer construit sous l'Empire britannique et des autoroutes canadiennes. Aujourd'hui, nous rêvons d'un Québec moderne qui se développe le long de moyen de transport actif comme le long de sentiers piétonniers ou de pistes cyclables sans qu'on ait besoin de s'y rendre en voiture.

Signe des temps et de la conscience verte en mouvance, les moyens de transport actif ou collectif ont tendance à prendre de plus en plus de place dans notre société moderne. N'est-il pas possible d'imaginer pour les générations futures des infrastructures écologiques planifiées autour de moyens de transport actifs et collectifs de bâtir le long d'un sentier pédestre sans accès direct à une route carrossable?

Situation actuelle

Après la croissance des banlieues et la fuite des centres villes dans les années '70, le Québec assiste actuellement à un regonflement des centres urbains au détriment des campagnes en milieu rural. Le monde rural fournisseur de produits locaux si important aux yeux des verts qui tente de maintenir sa population à flot est, certes, victime du contexte économique en cette ère de mondialisation transnationale. Les verts misent plutôt sur la simplicité volontaire et la décroissance conviviale.

Plusieurs problèmes se posent en aménagement du territoire :

- la désresponsabilisation du citoyen face à son environnement quotidien
- le gonflement de l'étalement urbain non contrôlé ou non planifié écologiquement
- le mitage des campagnes
- la négligence de la protection du patrimoine bâti et vivant

Ces phénomènes sont semblables à différentes échelles, dans les petits villages comme dans les districts de grandes villes. Vu le panache historique de notre capitale, ce phénomène est particulièrement susceptible de subir encore plus de pression sur le bâti à forte valeur patrimoniale et historique. Pour être éco-citoyen responsable, il faut pouvoir accéder facilement aux instances de décision de notre région et influencer le développement résidentiel en fonction des moyens de transport disponibles aux environs. La population a trop souvent perdu le contact avec ses propres instances de décision et ne se sent plus autant concernée par le développement de son propre milieu de vie sauf ceux qui s'opposent à tout sans analyser les coûts complets.

La démocratie participative par des consultations publiques est une priorité pour les verts québécois qui adhèrent aux grands principes, valeurs et piliers des verts mondiaux. La participation citoyenne est incluse en tout premier lieu dans la Charte mondiale des verts que nous nous sommes donnée et à laquelle j'ai personnellement contribué à sa rédaction lors de ma participation aux deux derniers congrès mondiaux communément appelés Global Greens (Sao Paulo 2008 et Dakar 2011).

Cette consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery basé sur l'article 83 de la **Loi sur le patrimoine culturel** qui stipule que le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui réfère est conforme à nos priorités vertes. Le PVQ n'ayant pas d'élus à l'Assemblée nationale veut, par la présente, faire des recommandations au ministre, des requêtes et des suggestions sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux et sur toutes autres questions que le ministre y réfèrera.

Le PVQ veut se positionner face au ministre puisque la Loi sur le patrimoine culturel assujettit dorénavant la délimitation d'une aire de protection d'immeubles patrimoniaux classés à la diffusion par le ministre d'un avis d'intention à cet effet et elle simplifie et allège les contrôles dans une telle aire. Elle confie aux propriétaires de biens patrimoniaux classés et cités la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens. Elle comporte par ailleurs des dispositions permettant tant au ministre qu'à une municipalité locale de rendre des ordonnances pour empêcher une menace à l'égard d'un bien susceptible de présenter une valeur patrimoniale, pour diminuer les effets de cette menace ou pour l'éliminer. Or, nous demandons au ministre d'utiliser son pouvoir législatif pour encadrer et supporter financièrement les promoteurs voulant assurer la préservation de la valeur patrimoniale de biens et des personnes y vivant comprenant ainsi le mode de vie de ses habitants.

La loi élargit les pouvoirs d'ordonnance de la Cour supérieure applicables à l'égard des biens patrimoniaux classés, des immeubles situés dans un site patrimonial déclaré par le gouvernement, des biens patrimoniaux cités par une municipalité locale et des immeubles situés dans un site patrimonial cité par une telle municipalité. Elle prescrit de plus des cas d'outrage au tribunal pour la transgression ou le refus d'obéir à une ordonnance rendue en vertu de ses dispositions. En matière de sanctions, elle prescrit le versement des amendes perçues au Fonds du patrimoine culturel québécois, à l'exception de celles perçues par une municipalité ou par une communauté autochtone poursuivante qui leur appartiennent.

Cette loi a institué le Conseil du patrimoine culturel du Québec, ayant notamment pour fonctions de tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et, à la demande du ministre, sur toute question que celui-ci lui réfère. Peut-on s'assurer l'inclusion du mode de vie dit de simplicité volontaire des religieuses dans le patrimoine culturel? Peut-on s'assurer d'inclure les arbres, les milieux humides et le sol des terres dites biologiques non encore engraisée ou infestées de pesticides, ci ou autres produits chimiques nocifs pour la santé dans notre patrimoine culturel et vivant.

Enfin, sachant que la dite loi confie à la Commission de la capitale nationale du Québec la mission de veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient situés ou non sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec. N'est-il pas a propos de s'assurer que les premiers ministres ou chefs d'état ayant fréquenté le site concerné n'ont pas été oubliés?

Le plan de conservation sur les sites patrimoniaux de Sillery est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) du site patrimonial en fonction de ses valeurs patrimoniales et de ses caractéristiques. Les valeurs patrimoniales constituent pour nous aussi un ensemble de qualités positives qui contribuent à révéler l'identité et la spécificité du territoire. Ces valeurs s'incarnent dans des caractéristiques physiques qui doivent être préservées afin d'assurer la compréhension des valeurs patrimoniales et leur transmission aux générations futures.

Sachant que le plan de conservation ne se substitue pas aux outils de planification ou de réglementation mis à la disposition des municipalités pour gérer l'aménagement de leur territoire et qu'il en est de même dans toutes les régions du Québec. Dans certains villages ou districts urbains, on voit apparaître des néo-ruraux qui construisent des "cabanes" de style très urbain, et viennent "saccager" le milieu avec un nouveau cadre bâti sans lien avec le reste. Ce mitage ne semble pas contrôlé par les municipalités qui accueillent ces nouveaux résidants sans contrainte et sans réfléchir à l'identité de leur municipalité à long terme. Ici, c'est plutôt le contraire : gardons le style architectural en vigueur et le style de vie en force à l'heure actuelle. Au 'pas dans ma cour', nous répondons : oui, plus de pareil au même dans vos cours urbaines à haute densité si la pollution visuelle ne nuit pas au paysage et la vue du promontoire. Nous félicitons, ici, la Commission de la capitale nationale du Québec qui a joué un rôle de jardinier -pas toujours écolo- mais qui, depuis sa création, a verdi notre capitale. Le pas qu'il lui reste à faire est de continuer à promouvoir de saines habitudes de vie en aménageant un lien pédestre et cycliste entre la Promenade de Champlain et le sentier pédestre en haut de l'escarpement pour encourager la marche active le long du Grand Fleuve jusqu'en haut des sites patrimoniaux du plateau de Sainte-Foy-Sillery.

Propositions du Parti vert du Québec

L'objectif principal du Parti Vert du Québec concernant l'aménagement du territoire est d'assurer un équilibre entre les populations urbaines et rurales et mettre en place les conditions d'épanouissement de chacune d'elles en respect avec leur environnement immédiat. Nous travaillerons toujours avec les citoyens du milieu à préserver les espaces naturels des grands domaines ainsi que le mode de vie de ses concitoyens. Notre parti est progressiste; interdire toutes nouvelles constructions ou parcs publics n'est pas une solution verte. Le statu quo n'est pas le chemin qui fait avancer la société pour un monde meilleur.

1. **Veiller à la mixité des populations** : Le problème du logement social est d'autant plus actuel que les municipalités doivent décider d'imposer une mixité de population dans des quartiers centraux (ex : plateau Mont-Royal à Montréal et Sainte-Foy-Sillery à Québec) reconquis et restaurés par des propriétaires plus aisés. Pour le bien-être de l'ensemble des habitants, il est nécessaire de créer une dynamique d'échanges, de communautarisme pour éviter les ghettos et maintenir une animation de quartiers avec des habitants qui ont différents styles, rythmes ou modes de vie dont le mode de vie des communautés religieuses comme celles vivant à l'ensemble conventuel des Sœurs de Sainte-Jeanne-D'Arc. Ce mode de vie étant inspiré de saint François d'Assise, un des premiers adeptes de la simplicité volontaire et qui a donné récemment son nom au dernier Pape. Le PVQ est un promoteur de ce mode de vie simplicitaire des religieuses et nous demandons au ministre de supporter et promouvoir la sauvegarde de ce mode de vie le long de la promenade à aménager en haut de la falaise entre le fleuve et l'escarpement du chemin Saint-Louis.

Solutions :

- Permettre le développement résidentiel écologique à mixité des populations sur les espaces verts afin de répartir le logement social dans toute la ville et particulièrement à Sillery en encourageant la rénovation éco-énergétique du cadre bâti ancien ou la construction de bâtiments certifiés LEED sous forme de maisons communes dites de cohabitation ou issues de coopératives d'habitation à la condition que le promoteur mette en priorité un voisinage plus humain et des résidences plus écologiques proposant, par le fait même, un juste équilibre entre espaces privés viables et espaces communautaires publics. Place aux toits verts sur des écohabitations et à de nouvelles constructions modèles emboitant le pas dans l'émergence d'habitations saines, abordables, économes en ressources et en énergie en réduisant l'impact négatif des établissements humains au Québec sur la santé publique, sur l'équilibre social et environnemental.

- Écohabitation est prêt à rencontrer les promoteurs en tant qu'organisme à but non lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.
 - Aménager un point de repère public-privé sur le site conventuel des sœurs Sainte-Jeanne-D'Arc le long de la promenade réservée à un sentier pédestre avec un stationnement écologique pour vélos et voitures en réservant des espaces verts pour un jardin planté ouvert au public et un potager communautaire réservé aux résidents vivants à une distance à pied. Cet aménagement pourrait être conçu avec le promoteur et un organisme public pour y accueillir le plus grand nombre d'adeptes de la marche urbaine et de l'agriculture urbaine aux alentours du belvédère près du monument dédié à Jeanne-D'Arc, pour y créer une aire de promotion de l'intérieur du bâti et de son patrimoine vivant en les rassemblant dans un Centre d'interprétation du mode de vie simplicitaire des religieuses.
 - Par exemple, si le promoteur privé ou le propriétaire éventuel du site conventuel des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de promouvoir le mode de vie simplicitaire des bonnes sœurs de cette congrégation en finançant la production d'un film documentaire et d'une exposition permanente de photo sur le mode de vie de ces religieuses pour raconter l'histoire de ce patrimoine vivant en voie de disparition, il serait permis de construire un nouveau kiosque d'accueil, un nouveau bâtiment ou un aménagement intérieur offrant les services publics requis et des espaces de location pour les groupes communautaires.
 - Aménager un vrai point de repère public-privé au belvédère en installant un point d'eau, la CCNQ devrait investir dans l'installation d'une fontaine près des deux monuments commémoratifs qui sont déjà érigés sur la propriété des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc. Le père Marie-Clément Staub, fondateur de la congrégation à Sillery, y a fait élever un monument en l'honneur de saint Michel en 1922. Pour célébrer le cinquième centenaire du martyre de sainte Jeanne-d'Arc, un monument dédié à la Sainte est inauguré en 1931 par la communauté.
- 2. Maintenir une densité moyenne d'habitations :** prôner l'équilibre autant dans la banlieue ou en région avec des résidences trop éloignées les unes des autres cela procure à long terme un sentiment d'insécurité, alors qu'en ville avec les cités trop denses et leur promiscuité crée des tensions difficilement gérables.

Solutions :

Veiller à concentrer la population dans des zones où la moyenne des logements varie de 2 à 4 étages, respectant l'échelle humaine.

Sensibiliser les élus en région sur un programme de zonage urbain regroupant toutes les infrastructures d'équipement (eau, électricité, institutions, loisirs...), leur tisser un réseau de transport en commun tout en respectant des espaces de verdure. Le système urbain montréalais basé sur les côtes et rangs (système cadastral québécois) constitue un ensemble d'îlots de bonne taille, construits souvent en rangée, au fur et à mesure, des besoins ; cette densité moyenne crée une certaine qualité de vie urbaine. La gentrification se fait ensuite par étape. C'est ce qui favorise aussi l'intégration des immigrants et développe un bon esprit de voisinage entre les nouveaux arrivants et les utilisateurs.

3. Favoriser la mixité des fonctions : la concentration de nouveaux centres d'achat ne doit pas se faire au détriment des petits marchés locaux centraux

Solutions :

- **Préserver les commerces de quartier et la mixité des fonctions commerciales, résidentielles, institutionnelles.** Multiplier et diversifier le réseau de distribution. Limiter les grands centres d'achat qui finissent par avoir un monopole et créer une homogénéité de la distribution.
- **Préserver le patrimoine ancien.** Identifier les lieux à haute valeur patrimoniale comme le monument de Sainte-Jeanne-d'Arc pour en faire un lieu d'accueil touristique, commerçant et éviter ainsi une banalisation du paysage et son isolement de la vie active. Restaurer dans le respect des règles de l'art, mettre en place un organisme de conseil en architecture et en patrimoine vivant pour conseiller les propriétaires-promoteurs qui veulent réhabiliter les bâtiments anciens et en faire des habitations écologiques. A cela se joint la gestion équilibrée des espaces verts et le renouvellement des essences arboricoles pour les générations futures car les arbres des boisés environnants sont des témoins de notre respect du patrimoine vivant et démontre bien l'importance qu'un peuple donne à la vie. Les amendes sont-elles plus imposantes lorsqu'un arbre classé dans le patrimoine culturel est abattu en catimini?

Notre parti vert est conscient des limites de cette consultation publique et des contraintes budgétaires du gouvernement actuel. Cependant, il faut savoir -d'où l'on vient pour savoir où l'on va-, dit un vieil adage. Cette transmission du savoir passe par l'éducation populaire ouverte au public et accessible à tous. Pour en arriver à un esprit sain dans un corps sain, il est de rigueur de concevoir des programmes qui supporte l'éducation et la promotion de saines habitudes de vie comme la marche urbaine dans un milieu accueillant et bien aménagé qui donne le goût d'y retourner. Ces deux compétences provinciales que sont l'éducation et la santé demeurent la priorité selon les compétences constitutionnelles reconnues à l'État du Québec. Rappelons que d'investir dans le patrimoine culturel dans la région de la Capitale-Nationale peut, par la bande, contribuer au développement de saines habitudes de vie en encourageant la marche et le vélo.

Vue avec des yeux verts, la capitale n'est qu'une biorégion de la planète dans la vallée du Saint-Laurent située à l'ombre du bouclier Laurentien qui a eu la chance de préserver un plateau habitable sur un promontoire donnant une vue de son escarpement sur les rives du fleuve, taillé dans le roc assis sur une faille de plaque tectonique ayant résisté à la fonte glacière et au courant sous-fluviaux des glaciers fondant dans la mer de Champlain qui n'est plus qu'un fleuve d'eau douce qui commence à être salée selon les marées montantes ou non.

Ainsi, qui sommes-nous pour changer le cour d'une rivière et ses rives? Le PVQ supportera tout projet humain alliant la promotion du patrimoine culturel vivant sur le plateau Sainte-Foy-Sillery et encourageant la marche en ville sur des sentiers linéaires le plus accessible possible et, surtout, si, en plus, nous contribuons à faire connaître la sauvegarde du mode de vie simplicitaire volontaire que les religieuses de Sainte-Jeanne-D'Arc ont tenu vivant depuis leur arrivée sur le domaine Woodlands en 1917, ou depuis l'arrivée de leurs premières consœurs en Nouvelle-France aussi loin qu'en 1639. Que leur mode ait été volontaire ou non, il faut perpétuer la connaissance de ce mode de vie simple, sain et exemplaire bon pour la protection de l'environnement et notre patrimoine vivant.

Notre patrimoine culturel appartient d'abord à la communauté locale notamment aux utilisateurs-payeurs des taxes foncières. Notre ressource naturelle la plus importante est la ressource vivante et renouvelable qui vient sur place et fréquente la biorégion: les Sillerois et les animaux vivants de passage. Rénovons nos vieux bâtiments en tenant compte des personnes qui y vivent déjà et ceux qui veulent vivre selon le mode de vie de simplicité volontaire. Si ce sont des religieuses -et leur mode de vie simplicitaire- qui y vivent en communauté, développons durablement en reproduisant le même modèle de vie en communauté, en cohabitation ou en maison commune. Vérifions le degré de respect de ce mode de vie auprès des promoteurs en lice avant de leur dire, oui ou non, à la rénovation ou même à de nouvelles constructions.

Il n'y a pas que l'aspect visuel apparent de l'extérieur des bâtiments, mais aussi le patrimoine vivant vécu traditionnellement par les habitants à l'intérieur de ceux-ci qu'importe.

Pourtant, les consultations publiques actuelles en ont-elles le mandat? Y a-t-il un promoteur souhaitant sauvegarder la vie des religieuses en aménageant un lieu de rappel historique près d'un monument à haute valeur patrimoniale? Est-il prêt à construire une fontaine avec l'aide publique où les marcheurs et vélocyclistes pourront se tremper les pieds? Faire un pique-nique ré-énergisant? Se désaltérer? Aller aux toilettes? Prendre une douche? Y dormir en auberge? Y faire du yoga ou autres gestes spirituels en toute quiétude?

Il faut préserver le patrimoine religieux en tenant compte de l'apport que les développeurs ou promoteurs privés peuvent amener dans des partenariats dit public-privé, surtout si les projets sont basés sur des valeurs établies selon le principe utilisateur-payeur. Maximisons le développement durable dans une planification écologique incluant le mode de vie des habitants des bâtiments que l'on veut préserver.

Le PVQ a une opinion axé sur le développement durable des valeurs patrimoniales, les caractéristiques vertes d'un site patrimonial et sur les orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission s'appliquant à tous les types d'intervention pour les générations futures. D'après nous, interdire toutes nouvelles constructions comme le souhaite certains porte-parole de citoyens n'est pas une vision progressiste, ni verte!

Il nous fera plaisir d'exprimer notre vision verte en détail lors de ma présentation orale aux audiences publiques ou de s'exprimer à votre demande sur les sujets suivants :

LES VALEURS PATRIMONIALES (historique, paysagère et architecturale)

LES CARACTÉRISTIQUES ET ORIENTATIONS DU SITE PATRIMONIAL (cadre naturel, réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti, unités de paysage, qualités visuelles, patrimoine archéologique)

LES ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION (Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial, Privilégier le traitement minimal, Assurer la continuité à travers les changements)

Merci de votre attention!

Jean Cloutier